



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 88612

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la politique de l'immigration. En effet, de nombreux médecins étrangers exercent en France et ils prennent une place de plus en plus prépondérante dans la bonne marche des services hospitaliers, notamment dans les services où la démographie médicale est sinistrée. C'est le cas de l'anesthésie, de la réanimation, de la pédiatrie et de la psychiatrie qui ont bénéficié de classement en postes prioritaires pour attirer et maintenir des médecins nationaux. Si ces mesures ont permis de stabiliser la situation, elles sont d'un effet limité sur les recrutements compte tenu de l'attractivité de l'exercice libéral. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre, dans le cadre de la politique sur l'immigration en faveur des médecins spécialistes étrangers qui exercent en France sous couvert d'un contrat AFS ou AFSA.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88612

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2696